

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2023-08

Date de la convocation : 12/01/2023

Membres en exercice : 24

Membres présents : 20

Membres votants : 20

Le dix-neuf janvier mille vingt-trois, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, LAMPSON - GUEILLOT Nadège, PAYEN Françoise et MM. CANIVENQ Roland, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, M. MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, VALET Bruno.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

**OBJET : CONFIRMATION DES ELECTIONS AU SEIN DU GROUPE D'ACTION LOCALE DE
L'ARGONNE ARDENNAISE**

Vu la délibération n°DC2017/16 du Conseil communautaire du 20 octobre 2016 adoptant notamment le règlement intérieur et la composition du Comité de Programmation du GAL de l'Argonne Ardennaise ;

Considérant que ce règlement prévoit que les élections de la présidence et vice-présidence sont confirmées par délibération du Conseil communautaire ;

Vu la délibération n°DC2022/57 du conseil communautaire du 02/06/2022 confiant délégation au Bureau pour notamment confirmer les élections au sein du Groupe d'Action Locale ;

Vu le compte-rendu du Comité de Programmation du GAL de l'Argonne Ardennaise du 30/11/2022 ;

Après en avoir délibéré, après en avoir délibéré, DECIDE :

- DE PRENDRE ACTE que Madame Marie-Christine GÉANT est élue Présidente et que Monsieur Benoît SINGLIT est élu Vice-Président du GAL de l'Argonne Ardennaise ;
- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes à venir.

Le Président,

Benoit SINGLIT
